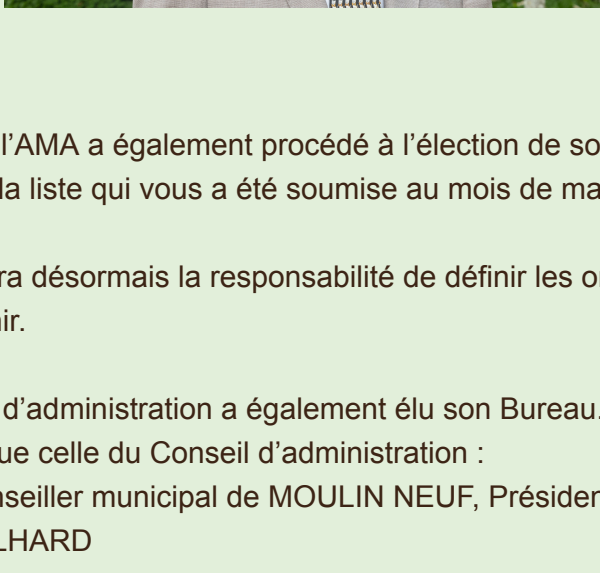




LETTRE D'INFORMATION

Actualités de juin 2026

Edito



Chères Élués, Chers Élus,

À la suite du renouvellement municipal, l'AMA a également procédé à l'élection de son nouveau Conseil d'administration. Composé des 30 membres figurant sur la liste qui vous a été soumise au mois de mai, celui-ci a été largement approuvé grâce à votre forte mobilisation.

Le nouveau Conseil d'administration aura désormais la responsabilité de définir les orientations et de conduire les actions de l'association pour les trois années à venir.

Lors de sa première réunion, le Conseil d'administration a également élu son Bureau. Vous trouverez ci-dessous la composition du nouveau Bureau ainsi que celle du Conseil d'administration :

- MICHAU Jean-Jacques, Sénateur, conseiller municipal de MOULIN NEUF, Président
- BARBONE Elisa, Maire de MONTGAILHARD
- BERDOU Raymond, Maire de LE MAS D'AZIL
- BIELLE Georgette, Maire de SEIX
- CALLÉJA Philippe, Maire de SAVERDUN
- CARRIÈRE Sabine, Maire d'ASCOU, Trésorière Adjointe
- CROUZET Anthony, Maire de ROUMENGOUX
- DELORT Nathalie, Maire d'ESPLAS DE SEROU
- DILLON Valérie, Maire de MIREPOIX
- DOUSSAIN Jean, Maire de SAINTE-CROIX-VOLVESTRE
- DOUSSAT Michel, Maire de SAINT-JEAN-DU-FALGA, Trésorier
- EL YACOUBI Abdel, Maire d'ALUZAT
- ESTEBAN Martine, Maire de VARILHES, Vice-Présidente
- FERT Jocelyne, Maire de MONTESQUIEU AVANTES
- GENCE Aline, Maire de SOR
- KALANDADZÉ Marie-Françoise, Maire d'ALLIAT, Secrétaire
- MARETTE Louis, Maire de MAZERES
- MATEOS Jérôme, Maire de FOIX, Membre du Bureau
- MAURETTE Carole, Maire de DAUMAZAN-SUR-ARIZE
- MORRETTO Richard, Maire de LE SAUTEL
- PAULY Florent, Maire de DUN, Membre du Bureau
- ROUBICHOU Maxime, Maire d'ARVIGNA
- SANCHEZ Marc, Maire de LAVELANET, Membre du Bureau
- SANNAC Jean-Philippe, Maire de PAMIERS, Membre du Bureau
- SANS Jean-François, Maire de CARLA BAYLE, Membre du Bureau
- SOBBO Gérard, Maire de VILLENEUVE D'OLMES, Vice-Président
- SUTRA Alain, Maire de TARASCON-SUR-ARIEGE, Membre du Bureau
- VALLES Christine, Maire de JUSTINIAC
- VIGNEAU Jean-Noël, Maire de SAINT-GIRONS, Membre du Bureau
- VILLE Pierre, Maire de GANAC.

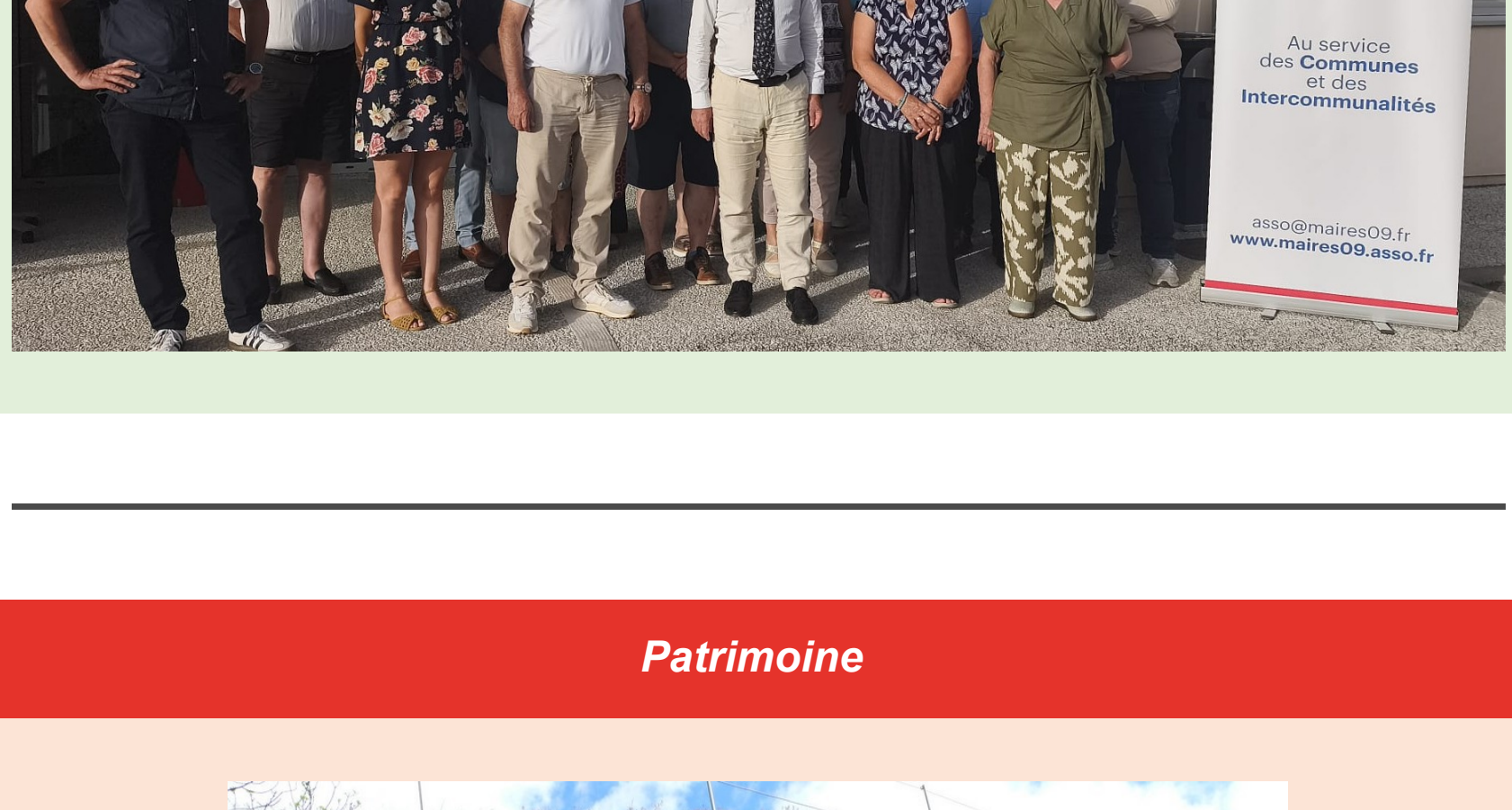
Cette nouvelle équipe s'inscrit pleinement dans la continuité du travail accompli par les précédentes mandatures. Forte de l'expérience de ses membres et de l'engagement de ses élus, elle entend poursuivre avec la même détermination sa mission de représentation, d'accompagnement et de défense des intérêts des communes et intercommunalités ariégeoises.

Plus que jamais, nous souhaitons demeurer à votre écoute. La proximité constitue l'une des principales forces de notre réseau : n'hésitez pas à nous faire part des sujets, préoccupations ou initiatives qui concernent vos collectivités. Vos retours, vos attentes et vos priorités nourriront notre réflexion et contribueront à orienter notre programme de travail pour les années à venir.

Nos équipes restent pleinement mobilisées à vos côtés pour vous accompagner dans l'exercice quotidien de vos mandats et répondre aux défis auxquels nos territoires sont confrontés.

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous accordez à notre association ainsi que pour votre engagement constant au service de nos communes et de nos concitoyens.

Merci pour votre fidélité et votre engagement,
Jean-Jacques MICHAU
Président



Patrimoine



Les ponts Vauban de Rouze

Parmi les trésors cachés de l'Ariège se trouvent de remarquables ponts d'époque, souvent appelés « ponts Vauban » — des ouvrages qui témoignent du génie militaire et civil du XVII^e siècle. Conçus pour résister et contrôler les voies de communication, ces ponts allient solidité, élégance et stratégie : arches en pierre, parapets sobres, parfois des défenses intégrées ou des positions de guet à proximité.

Au-dessus du village de Rouze, deux belles constructions de pierre, le pont oriental et le pont occidental, se situent sur le passage de l'ancienne route d'accès au Donezan dite route royale, chemin des canons ou encore grand chemin de Vauban.

Après le traité des Pyrénées en 1659, Louis XIV ordonne la construction du fort de Mont-Louis à l'ingénieur, l'architecte militaire, l'urbaniste, l'ingénieur hydraulicien, l'essayiste français, le maréchal de France Vauban, afin d'assurer la défense de la nouvelle frontière avec l'Espagne.

Les deux ponts ont été consolidés et restaurés en 1996 lors de la première phase des travaux de conservation et de mise en valeur du patrimoine ([source](#) : *Communauté de Communes de la Haute Ariège*).

Au-delà des paysages remarquables, rivières encaissées, vallons et routes anciennes qui offrent des cadres parfaits pour la photographie, chaque pont raconte les échanges, les conflits et la vie quotidienne des siècles passés.

Ces ouvrages font partie du patrimoine local et sont des témoins de l'ingénierie et du savoir-faire des tailleurs de pierre ariégeois.

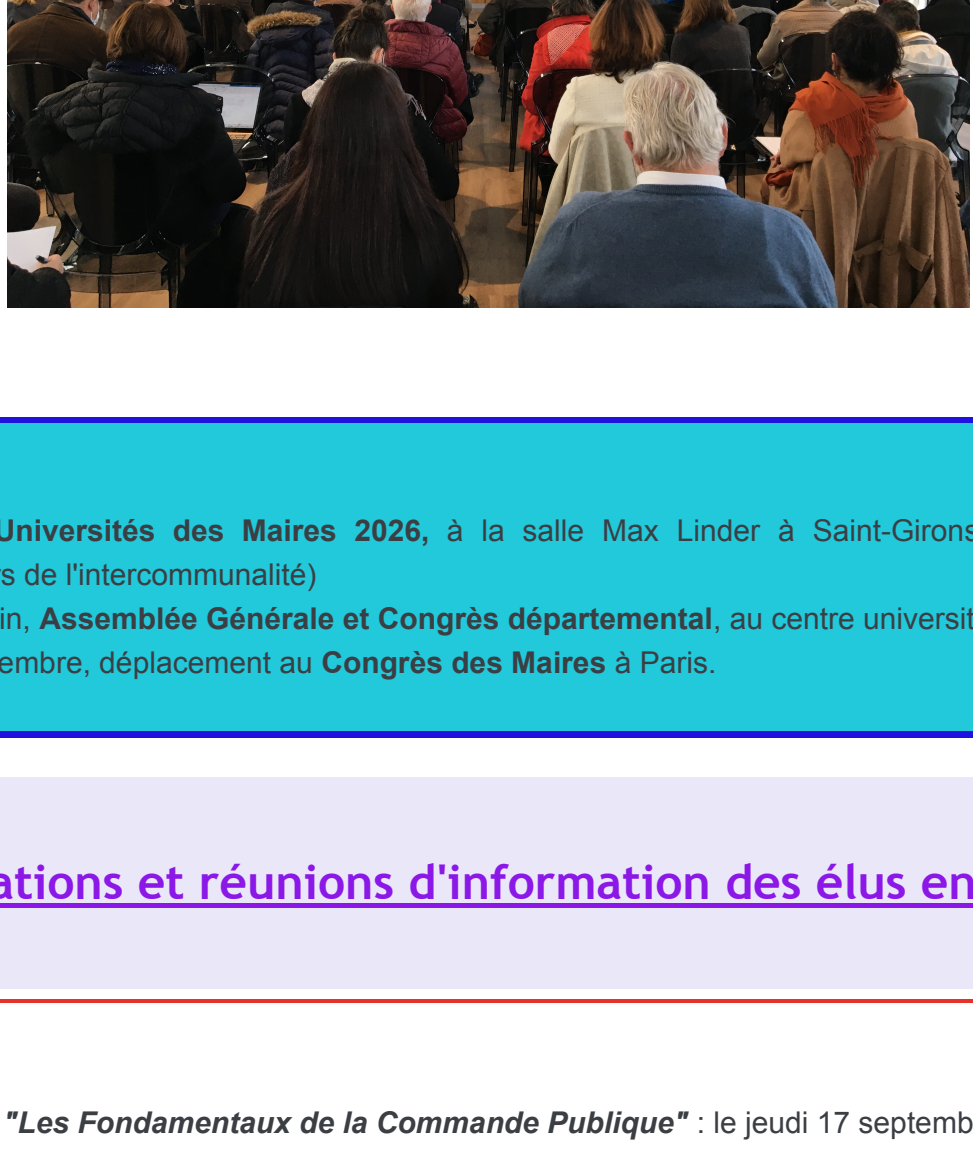
Retour sur la 5ème édition du salon des communes et des intercommunalités du 28 mai dernier

Rendez-vous incontournable des maires et des élus locaux, la 5ème édition du Salon des Maires et des Intercommunalités de l'Ariège qui s'est déroulée le 28 mai dernier a rencontré cette année encore un franc succès grâce à vous ! Environ 800 visiteurs ont parcouru les allées de ce salon et plus de 70 exposants y ont installé leur stand.

Encore merci pour votre massive participation et rendez-vous l'année prochaine pour une 6ème édition !



Agenda



Evénements à venir...

- 15 septembre 2026, **Universités des Maires 2026**, à la salle Max Linder à Saint-Girons (programme : Aspects institutionnels et financiers de l'intercommunalité)
- 14 novembre 2026, matin, **Assemblée Générale et Congrès départemental**, au centre universitaire de l'Ariège à Foix.
- 24 novembre au 27 novembre, déplacement au **Congrès des Maires** à Paris.

Formations et réunions d'information des élus en 2026

- Formation AMF sur "**Les Fondamentaux de la Commande Publique**" : le jeudi 17 septembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur les "**Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et gestion de crise**" : le mardi 22 septembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur les "**Chemins ruraux**" : le jeudi 8 octobre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur la "**Législation funéraire, gestion des cimetières**" : le jeudi 15 octobre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur les "**Biens sans Maîtres et immeubles en état d'abandon**" : le jeudi 5 novembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur "**La prise de parole en public**" : le jeudi 3 décembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;

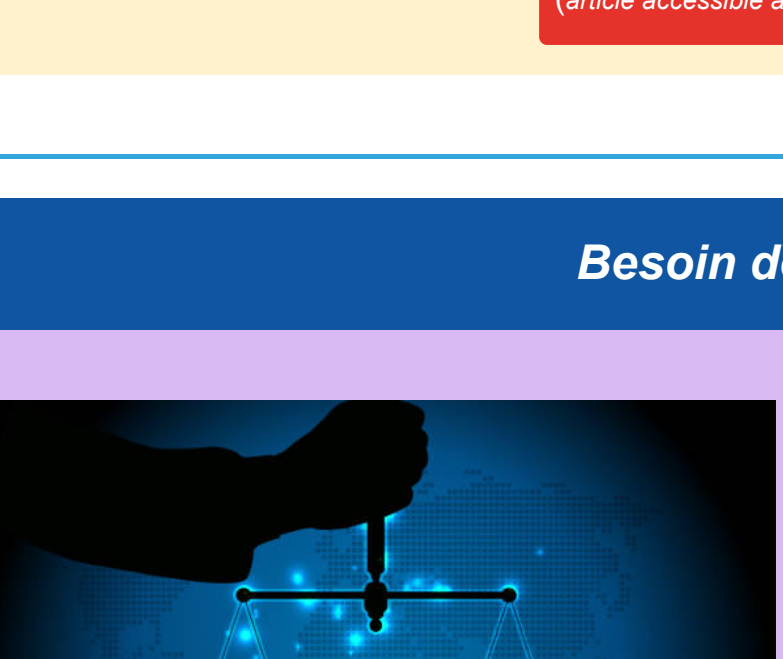
Points juridiques



LE MAIRE ET LES DÉBITS DE BOISSONS

Entre animation de la vie locale, maintien du commerce de proximité et préservation de l'ordre public, les débits de boissons occupent une place particulière dans la commune. Les débits de boissons constituent une activité réglementée relevant principalement du Code de la santé publique. Si le maire ne délivre pas les licences d'exploitation, il dispose néanmoins de compétences importantes en matière de déclarations, d'autorisations temporaires et de police administrative.

Lire
(article accessible après connexion au site)

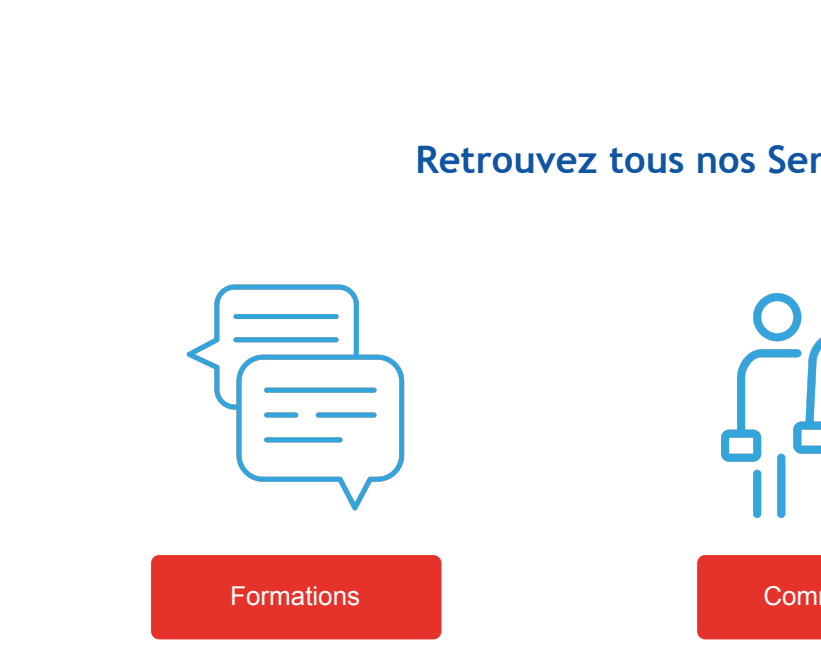


LES POUVOIRS DE POLICE EN MATIÈRE DE FEUX D'ARTIFICE

Chaque été, à l'occasion des fêtes locales, du 14 juillet ou de diverses manifestations, les feux d'artifice attirent de nombreux spectateurs. Derrière ces moments festifs se cachent toutefois d'importants enjeux de sécurité. À ce titre, le maire dispose de compétences essentielles dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative afin de protéger la population et de prévenir les risques.

Lire
(article accessible après connexion au site)

Besoin de soutien ?



Que faire en cas d'agression d'élu dans le cadre de son mandat ?

- Si vous êtes victimes de violences (physiques ou verbales) : appelez immédiatement les services d'urgence (17 / 112).
- Conservez toutes les preuves (messages, photos, témoignages, factures, certificats médicaux...).
- Déposez plainte auprès des services de police/gendarmerie.
- Informez l'AMA **dès que possible** (05.34.09.32.41 – asso@maires09.fr) pour bénéficier d'un accompagnement et pour que l'association puisse, si vous le souhaitez, se constituer partie civile au soutien de l'action publique. 38



Formations



Commissions



Conseil Juridique

